



**Teleperformance
Nord Champagne**

Section **Sud** TP Nord Champagne V /Ascq
SUD PTT 59 11, place de Verdun
59650 Villeneuve d'Ascq

V/Ascq, le 25/09/09

Teleperformance à nouveau condamné par la justice !

Les salarié-e-s de Teleperformance Centre Est en lutte depuis des semaines contre le PSE et le Plan de Mobilité vers Villeneuve d'Ascq et Orléans-Les Aubrais viennent d'obtenir un premier succès devant les tribunaux.

Nous reproduisons ci-joint le communiqué de presse commun des 4 organisations syndicales, sur les 6 organisations représentatives dans l'UES Teleperformance France, qui continuaient à soutenir les salariés.

Communiqué de presse des syndicats CFTC, CGT, FO et SUD

Teleperformance : La justice suspend le projet le Plan Social qui menace 475 salariés

Teleperformance, leader sur le marché des centres d'appels téléphoniques, a souhaité imposer à 318 de ses salariés des mobilités de plusieurs centaines de kilomètres, ainsi que 157 suppressions de postes d'agents de maîtrise et cadres.

Ce projet organise le démantèlement de 2 centres en Ile de France assurant les activités d'assistance technique et commerciale pour l'opérateur Internet et mobile France-Telecom-Orange : Pantin (93) et Montigny-le-Bretonneux (78).

Le Comité d'Entreprise de la filiale concernée (Teleperformance Centre-Est) - soutenu par les syndicats CFTC, CGT, FO et SUD - a saisi la justice pour contester le bien-fondé de ce projet. Une audience aura lieu « sur le fond » le 1^{er} décembre prochain. Le CE et les syndicats demandent l'annulation de l'ensemble d'un projet dont les motivations économiques pour la « sauvegarde de la compétitivité » du leader incontesté du marché sont loin d'être démontrées.

Malgré le fait que les Instances Représentatives du Personnel n'aient pas été régulièrement consultées, la direction de Teleperformance a, dès le 2 septembre dernier, notifié aux salariés leur affectation à Villeneuve d'Ascq (59) et Orléans (45) : ils auraient dû s'y rendre dès le 12 octobre prochain. Face à l'urgence de la situation, la Justice a été saisie en référé pour éviter ces mutations forcées et des centaines de licenciements.

Aujourd'hui, 22 septembre 2009, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu sa décision : l'entreprise est condamnée à suspendre l'ensemble des mutations et se voit interdire tout licenciement dans le cadre de ce plan, dans l'attente de la décision « sur le fond » qui sera prise après l'audience du 1^{er} décembre 2009.

Il s'agit d'une première victoire pour les salariés qui se sont massivement mobilisés depuis 3 mois pour garder leur emploi. »

LES SALARIES DE TELEPERFORMANCE NORD CHAMPAGNE IMPACTES PAR LE PLAN DE MOBILITE.

Le plan de mobilité de la direction, aujourd'hui gelé, concernait les 150 salariés du site de Pantin qui avaient reçu leur lettre d'affectation sur le site de Villeneuve d'Ascq Haute Borne avec effet au 12 octobre.

En cas, de refus d'affectation ou de non réponse à cette date, Teleperformance aurait engagé une procédure de licenciements individuels.

Bien évidemment, cette réorganisation a un impact sur les emplois et les conditions de travail des salarié-e-s du site de la Haute Borne.

Or, à ce jour, la direction de Nord Champagne a fait preuve d'un mutisme absolu sur le nombre de salariés concernés par ce plan de mobilité et ses conséquences.

La direction s'est contentée d'informer les élus au Comité d'Entreprise, lors de la réunion du mois d'août, d'un futur gel des transformations de contrats de CDD en CDI et la fin des recrutements en CDD, dès qu'il faudrait commencer à accueillir des salariés en provenance de Pantin.

C'est pour ces raisons que les élues SUD au CHSCT de la Haute Borne avaient demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire, dès le 24 juillet.

Au cours de ce CHSCT, tenu seulement le 26 août pour cause de nombreux congés, les élues **SUD** avaient demandé le déclenchement d'une expertise sur les conséquences pour l'emploi et les conditions de travail de l'arrivée d'un certain nombre de salariés en provenance de Pantin.

Arguant du manque d'informations, la direction avait alors obtenu un vote pour le report de toute décision à un CHSCT mi septembre (2 voix POUR sur 3 élues présentes).

Lors de la réunion du 18 septembre, et malgré les manœuvres dilatoires de la direction pour faire obstacle au vote d'une expertise qui serait confiée au Cabinet ISAST, les 4 élues au CHSCT ont voté la motion présentée par les élues **SUD**.

Afin d'imiter la direction de TP Centre Est, qui conteste l'expertise sur le site de Pantin, et ce malgré les conclusions accablantes pour Teleperformance du jugement du TGI de Paris du 22 septembre, la direction de TP Nord Champagne annonce son intention de contester le bien fondé de l'expertise concernant le site de la Haute Borne devant les tribunaux..

Par ailleurs, un jugement sur le fond interviendra le 1^{er} décembre 2009 !

A suivre...

Pour plus d'infos et pour contacter Sud sur les sites TP Nord Champagne :

Site internet : <http://w.w.w.sudteleperformance.com/>

DSC : Gaylor Duval : gaylor-lille@hotmail.fr

tel : 06 10 17 59 18

D.S Villeneuve d'Ascq : Sebastien Meurant : smeurant.sud@laposte.net

tel : 06 82 85 49 38

D.S Reims : Sandrine François

sandrine.francois51@gmail.com **tel : 06 77 14 76 68**